

Le Comité directeur vous souhaite une bonne et heureuse année 2010



COTISATION 2010 : *Inchangée, ayez à cœur de la payer rapidement !*

Membre actif : **35 € Cotisation de soutien : 40 €**, Membre bienfaiteur : à partir **50 €**,

Membre fondateur donateur : à partir de **80 euros**, Jeune et étudiant de moins de 21 ans : **15 euros**

Famille (un bulletin) : ajout de **8 euros**, à une des cotisations précédentes, par membre supplémentaire.

Associations locales : **1,5 euro** par membre (Un bulletin par 20 cotisations)

MODES DE PAYEMENT : · Domiciliés à l'étranger : Les chèques doivent pouvoir être perçus en France, sans frais, pour la somme exacte en euros. Les meilleures solutions sont le mandat-poste international, ou le virement postal sur CCP (**CCP 45900 La Source chèques, Compte ACMN : SCE 37 208 23 N**).

Belgique : Trésorier ACMN Belgique : M. Yves Meessen rue Verte-Voie, 18 B-4890 Thimister ou, versement au compte n° **196-5812569-93** au nom de M. Yves Meessen, avec la mention : Cotisation ACMN (**attention** : nouveau numéro de compte).

Nom, prénom :

Si changés Adresse :

Téléphone, e-mail :

Montant cotisation : _____ euros

Remarques :

Date naissance (facultatif) :

Date et signature :

*ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS NAPOLÉONIENS
ADMINISTRATION : 31, RUE DE LA BOURBONNERIE 78690 LES ESSARTS LE ROI*

ENTRE AIDE

EN 2009, VOIRE EN 2008

***VOUS AVEZ BÉNÉFICIÉ D'UN ABONNEMENT GRATUIT À LA
GAZETTE DE L'ACMN, FAUTE D'AVOIR ACQUITTÉ VOTRE
COTISATION ANNUELLE.***

NOUS NE POUVONS POURSUIVRE CET EFFORT !

***FAUTE DE COTISATION 2010, NOUS AVONS LE GRAND
REGRET DE VOUS INFORMER QUE VOUS NE SEREZ PLUS
MEMBRE DE L'ACMN.***

***NOUS REGRETTONS BEAUCOUP QUE VOUS NE PUISSIEZ PARTICIPER À
NOTRE EFFORT DE CONSERVATION DES MONUMENTS NAPOLÉONIENS !***